

IDENTIFIER ET INTERPRÉTER DES ÉLÉMENTS DE SYMBOLIQUE

LOUIS XVI SIGNE LA CONSTITUTION QUE LA FRANCE, ASSISE SUR LES DROITS DE L'HOMME, PRÉSENTE À SA MAJESTÉ



Estampe, 1791, éditée chez Jacques Chereau, rue Saint Jacques, Aux deux colonnes, Paris, n° 257

Analyse de l'œuvre

Au centre de la scène, le roi de France Louis XVI, portant l'habit, le gilet, la culotte, les bas de soie, les chaussures à boucles et l'épée de la noblesse est assis sur un fauteuil à dossier rembourré bleu-roi semé de fleurs de lys. Il signe, le 14 septembre 1791, à la plume d'oie, le registre de la Constitution française que lui présente l'allégorie de la France ceinte d'un diadème et assise sur un fauteuil dont le dossier représente la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

La fleur de lys est un très vieil élément de symbolique qui remonte aux origines la monarchie française. Il ne s'agit pas du lys de jardin (*Lilium sp*)

qui est moins souvent utilisé en héraldique mais bien de l'iris des marais (*Iris pseudacorus*). Plusieurs légendes font remonter son origine à l'époque de Clovis. L'une d'entre-elles raconte que les armées de Clovis auraient profité d'un gué formé par des rhizomes d'iris pour traverser la Vienne en crue avant d'écraser l'armée du roi wisigoth Alaric en 507 à la bataille de Vouillé.

C'est seulement sous le règne de Louis VII (1137-1180), avec les débuts de l'héraldique, que les fleurs de lys d'or sur champ d'azur s'imposent définitivement comme emblème des rois de France. En 1375, le roi Charles V réduit leur nombre à trois sur la bannière royale en l'honneur de la Sainte Trinité.

Dans sa forme, le dossier du fauteuil de gauche rappelle la forme traditionnellement donnée par l'iconographie chrétienne aux Tables de la Loi rapportées par Moïse après sa rencontre avec Dieu au sommet du mont Sinaï.

Cette représentation est également une allusion à la célèbre huile sur toile réalisée vers 1789 par le peintre Jean-Jacques François Le Barbier (1738-1826) qui illustre la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

Ces deux textes, au même titre que le décalogue, présentent donc un caractère sacré.

Le registre sur lequel le roi appose sa signature prend appui sur un globe où figure la mention « La Nation, La Loi, le Roi » qui est la devise de la France pendant la monarchie constitutionnelle. Cette devise qui figure aussi dans la constitution de 1791 apparaît également sur les monnaies de l'époque. Il s'agit d'une devise tripartite au même titre que « Liberté Égalité Fraternité » qui apparaît également à cette époque mais qui deviendra la devise officielle de la II^{ème} République seulement en 1848.

Le globe est un élément de symbolique associé traditionnellement à l'autorité. On le retrouve notamment sur le sceptre de Charles V aujourd'hui conservé au Louvre. Au sommet de ce sceptre qui faisait partie des regalia et qui était utilisé lors de la cérémonie du sacre, figure une statuette en or représentant l'empereur Charlemagne assis sur son trône et portant dans sa main gauche un globe surmonté d'une croix (orbe).

Le globe représente non pas la Terre mais la voûte de l'Univers perçue à l'époque comme une sphère ayant pour centre la Terre. C'est donc un symbole de domination spirituelle mais aussi temporelle de Dieu sur le Monde. Dans l'iconographie chrétienne, un Christ portant un orbe reçoit le titre de *Salvator mundi* (Sauveur du Monde).

L'orbe est donc là pour affirmer que le roi tire son pouvoir uniquement de

Dieu dont il est le représentant sur Terre (monarchie de droit divin). Sur les monnaies figure la mention LUD.XVI D.G.FR.ET.NAV.REX (Ludovicus decimus-sexтус Dei graciâ Franciæ et Navarræ rex = Louis XVI, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre).

Dans l'estampe ci-dessus, la représentation du globe peut également rappeler l'un des célèbres globes offert par le moine franciscain, cartographe, cosmographe Vincenzo Coronelli au roi Louis XIV à la fin du XVII^{ème} siècle. Un de ces globes représentait le monde terrestre et l'autre le monde céleste illustré par des dessins figurant symboliquement les constellations.

Ces deux globes, symbole de pouvoir sur le monde terrestre et céleste, sont aujourd'hui conservés au département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France à Paris (Bnf). Chaque globe mesure près de 4 mètres de diamètre.

Le globe céleste est représenté dans un camaïeu de bleu proche de celui représenté sur l'estampe ci-dessus. Le bleu est la couleur associée traditionnellement à la monarchie française comme en témoigne par exemple le très célèbre tableau de Hyacinthe Rigaud représentant Louis XIV en costume de sacre arborant le manteau bleu-roi semé de fleurs de lys (1701, musée du Louvre).

Cette association du bleu à la figure royale remonte à la création du **Régiment des Gardes françaises** par Catherine de Médicis en 1560 qui avaient pour mission d'assurer la garde du Roi. A la Révolution, la couleur bleu roi du Régiment des Gardes française dissous par Louis XVI devient celui de la **Garde nationale** (uniforme bleu roi, doublure blanche, parement et collet écarlate).

Au dessus de la scène, le génie ailé de la Patrie dépose la couronne de la monarchie constitutionnelle sur la tête du roi. Dans sa main droite, il tient un faisceau surmonté du bonnet de la Liberté.

Le faisceau reprend une vieille symbolique issue de la République romaine. Il était porté par les licteurs qui précédaient certains magistrats romains pour souligner leur autorité, c'est-à-dire leur pouvoir de contraindre et de punir. Un faisceau était constitué de baguettes de bouleau ou d'orme liées par des courroies (pour flageller) en association avec une hache (pour punir, au besoin par la mort).

En 1790, l'Assemblée constituante reprend cet emblème antique pour représenter l'union et la force des citoyens français réunis pour la défense de la Liberté.

Le bonnet de la Liberté ou bonnet phrygien est à l'origine un couvre-chef asiatique porté dans l'Antiquité par plusieurs peuples comme les

phrygiens, mais aussi les thraces et les Scythes. Dans l'Antiquité romaine, sous la forme du pileus, il devient l'emblème de la liberté acquise pour les esclaves affranchis par leur maître. Les révolutionnaires s'en emparent pour représenter le principe de Liberté.

Dans le ciel, derrière les frondaisons de l'arbre, des rais de lumière inondent la scène pour évoquer l'idée d'une présence divine bienfaisante.

En haut à droite, l'allégorie de la renommée, sous les traits d'une créature céleste ailée survole la scène. Il s'agit à l'origine d'une divinité grecque ailée symbolisant la reconnaissance publique ou sociale. On la représente en général avec une ou deux trompettes.

A noter la présence d'une roue astrologique sur laquelle figure le signe zodiacal de la balance (23 septembre au 23 octobre) qui dans l'ésotérisme est symbole de la Justice et des partages égaux.

A gauche, un coq chante à l'ombre des lauriers.

Le coq est depuis le Moyen Age l'un des emblèmes de la France. Animal omniprésent dans les campagnes, il rythme la vie des villageois par son chant matinal. En son temps, Suétone, dans sa *vie des douze Césars* faisait remarquer qu'en latin, le terme gallus avait la double signification de "coq" (d'où l'on conserve le terme gallinacés) et de "gaulois" (habitant de la Gaule). Rien d'étonnant donc que l'animal soit devenu l'emblème de la France, mais seulement à partir de la Renaissance.

Les lauriers sont symbole de Victoire depuis l'Antiquité romaine par référence à la cérémonie du triomphe au cours de laquelle, le général victorieux (puis l'empereur) ceint d'une couronne de lauriers, défilait sur un char avec leur butin, leurs ennemis enchaînés, leurs troupes ainsi que les victimes à sacrifier.

A droite, une évocation de la prospérité illustrée par la présence d'un navire de commerce, d'un ballot, d'une ancre et d'une corne d'abondance.

La corne d'abondance est un objet mythologique en forme de corne ou de coquillage utilisé par le dieu grec de la richesse et de l'abondance Ploutos. Elle est représentée le plus souvent débordante de fruits, de lait, de miel et d'autres aliments doux et sucrés.